

Conseiller en évolution professionnelle

Structurer sa fonction, mener les entretiens et réaliser un bilan professionnel

Présentiel ou distanciel | 4 jours – 18 heures

Formation adaptée à votre contexte – transposable en intra, demandez un devis

Professionalisez vos conseillers en évolution professionnelle !

De la structuration du dispositif interne à la conduite des entretiens et à la réalisation d'un bilan : cette formation opérationnelle permet de mettre en place ou d'améliorer votre dispositif de conseil, tout en formant les conseillers à la technicité de leur métier.

OBJECTIFS

- Professionnaliser les conseillers en orientation professionnelle
- Savoir mettre en place et structurer une activité de conseil en orientation professionnelle
- Conduire un entretien d'orientation professionnelle
- Réaliser un bilan professionnel et construire un plan d'action pour l'agent

PUBLIC

- Conseillers en orientation professionnelle
- Responsables RH

Prérequis

- Aucun prérequis.

PROGRAMME

Structurer sa fonction de CEP (jours 1 et 2)

- Accompagner les parcours professionnels
- Organiser sa fonction de conseiller en évolution professionnelle
- S'approprier le processus d'accompagnement du CEP
- Identifier et s'approprier les outils du conseil en orientation professionnelle
- Cas pratiques : dispositifs de pilotage des compétences, organisation du dispositif CEP dans sa structure, co-construction du processus d'intervention à plusieurs niveaux d'accompagnement

Mener des entretiens d'orientation (jour 3)

- De l'identification du besoin de l'agent à celle de l'outil adapté
- L'entretien d'orientation professionnelle : conduite et posture
- Cas pratique : co-construction d'un entretien et mise en situation

Réaliser un bilan professionnel (jour 4)

- Identifier les étapes d'un bilan et leur contenu
- Analyser les intérêts professionnels et les motivations
- Accompagner l'agent dans son choix d'orientation
- Établir un plan d'action pour l'agent
- Cas pratique : travail à partir de la situation réelle d'un agent

Mise en pratique : cinq cas pratiques jalonnent le parcours, du pilotage des compétences à l'accompagnement d'un agent réel ; les sessions étant espacées d'une à deux semaines, chacun met en application dans sa structure entre deux temps de formation.

SPECIFICITES DE LA FORMATION

- **Une intervenante experte :** en RH dans le secteur public, ayant participé à la mise en place du conseil en mobilité-carrière dans la fonction publique
- **Une formation adaptée :** à votre contexte et à votre dispositif interne
- **Une formation opérationnelle :** mettre en place ou améliorer votre dispositif interne de conseil
- **Des conseillers formés :** à la technicité de leur métier
- **Un parcours séquencé :** sessions espacées d'une à deux semaines pour mettre en pratique entre les temps de formation

INTERVENANTE

Sabine Vansaingèle, a exercé 20 ans comme responsable RH dans la fonction publique. Elle a notamment participé à la création du métier de conseiller en mobilité carrière au niveau inter-ministériel. Spécialiste des politiques de ressources humaines, elle est certifiée Process Com (Kahler Communication) et coach senior par le Cercle national du coaching.

VALIDATION DE LA FORMATION

- **Feuilles de présence** signées par les participants et le formateur
- **Pendant la formation :** cas pratiques et mises en situation à chaque étape du parcours
- **Entre les sessions :** mise en application dans sa structure
- Délivrance d'une **attestation de fin de formation**

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Support de formation remis à chaque participant
- Outils du conseil en orientation professionnelle
- Trame d'entretien et grille de bilan professionnel
- Cas pratiques et mises en situation filées

INFORMATIONS PRATIQUES

Modalité : présentiel ou distanciel

Durée : 4 jours – 18 heures, en sessions espacées d'une à deux semaines

Nombre de participants maximum : 12

Tarif : 4 600 euros par groupe*

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap ; contactez notre référent handicap pour étudier les adaptations nécessaires.

* STB Conseil ne facture pas de TVA sur la formation